

Dépôt des Formulaires Uniques d'Inscription en 1^{ère} commune

Voici les plages horaires pendant lesquelles nous vous recevrons (5'-15'/dossier). Il n'est **pas nécessaire de prendre rendez-vous**. Durant cette période, **l'ordre chronologique** de dépôt des formulaires **n'a aucune incidence** sur la composition du registre d'inscription.

Lundi 27/01/25 08:30 → 12:00 14:00 → 16:00	Lundi 03/02/25 08:30 → 10:30 14:00 → 16:00	Lundi 10/02/25 08:30 → 10:30 11:30 → 13:30
Mardi 28/01/25 08:30 → 10:30 14:00 → 15:30	Mardi 04/02/25 08:30 → 10:30	Mardi 11/02/25 08:30 → 10:30 11:30 → 13:30
Mercredi 29/01/25 08:30 → 10:30	Mercredi 05/02/25 08:30 → 10:30	Mercredi 12/02/25 08:30 → 10:30
Jeudi 30/01/25 08:30 → 10:30 14:00 → 16:00	Jeudi 06/02/25 10:00 → 12:00	Jeudi 13/02/25 08:30 → 10:30 14:00 → 16:00
Vendredi 31/01/25 08:30 → 10:30 14:00 → 16:00	Vendredi 07/02/25 09:00 → 11:00	Vendredi 14/02/25 08:30 → 10:30 14:00 → 16:00

Les formulaires doivent être déposés **en main propre par les parents** ou leur mandataire, y compris pour les enfants prioritaires. Nous vous rappelons que toute situation particulière (autre domicile, regroupement familial, ...) doit être validée par un document officiel. Ne l'oubliez pas lorsque vous venez déposer le formulaire.